



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer	Direction départementale de la protection des populations
Service Eau Biodiversité et Risques Unité Préservation de la ressource en Eau	Service environnement

La demande est à adresser sur la boîte de service suivante :

- exploitation soumise au RSD ou ICPE soumise à déclaration : ddtm-agronomie@morbihan.gouv.fr
- exploitation ICPE soumise à autorisation ou enregistrement : ddpp-environnement@morbihan.gouv.fr

**Suite aux conditions pluviométriques exceptionnelles de l'automne 2023
pour les exploitations ayant une fosse présentant un risque de débordement**

**Demande de dérogation au calendrier d'épandage du programme d'actions régional
pour l'épandage de lisiers dilués ou d'effluents peu chargés
avant le 1^{er} février 2024 sur prairies de plus de 18 mois**

• Je, soussigné(e) :

Préciser nom, prénom et raison sociale du demandeur, adresse de l'exploitation (lieu dit et commune) et PACAGE

- Atteste que mon exploitation dispose des capacités de stockage réglementaires et, si je relève de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, que je respecte mes effectifs régulièrement déclarés, enregistrés ou autorisés.
- Atteste avoir fait les démarches nécessaires mais n'avoir pas trouvé de fosse relais disponible à proximité de mon exploitation ou la possibilité d'envoyer le lisier dans une station de traitement ou de méthanisation ;
- Souhaite épandre avant le 1er février 2024 :

Préciser la date, le type d'effluent (lisier bovin peu dilué, eaux vertes/blanches...), le volume total à épandre (le calcul sera justifié) et la teneur en azote

SUR

Préciser les îlots et parcelles PAC 2023 ainsi que les surfaces concernées

- M'engage à épandre uniquement la quantité maximale permettant de palier à la pluviométrie équivalente à un mois dans ma zone d'exploitation (valeur issue de la station météorologique de cette zone) et représentant la production d'1 mois d'effluents liquides par mes animaux (le volume calculé sera mentionné sur cette attestation).
- Atteste que ces parcelles sont actuellement en prairies de plus de 18 mois et présentent une pente n'excédant pas 5 %.
- M'engage à réaliser ces épandages dans des conditions optimales associant une « fenêtre météo favorable » à la prise en compte de la pluviométrie les jours précédents l'épandage et au ressuyage suffisant des sols (la date sera mentionnée dans cette attestation), à distance réglementaire de tout point d'eau et à les répertorier dans mes documents de fertilisation de la campagne agricole 2023 / 2024.
- M'engage à attendre, en retour de ma demande de dérogation, l'avis de la DDTM / DDPP avant de procéder à l'épandage de mes effluents.

Fait à

le

Signature

AVIS DDTM ou DDPP

--